



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4876

Approbation d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association St'Art Up pour les locaux situés au 5 place Henri Barbusse Lyon 9e - EI 09 038

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 1 JUILLET 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUILLET 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 11 JUILLET 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEVY (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme BERRA (pouvoir à M. DAVID), Mme MANOUKIAN, M. HAMELIN (pouvoir à Mme NACHURY), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à Mme CROIZIER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/4876 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE A TITRE GRATUIT CONSENTIE PAR LA VILLE DE LYON AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ST'ART UP POUR LES LOCAUX SITUES AU 5 PLACE HENRI BARBUSSE LYON 9E - EI 09 038 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un bâtiment sis 5 place Henri Barbusse à Lyon 9<sup>ème</sup>, relevant de son domaine public et enregistré sous le numéro d'ensemble immobilier 09 038. Les locaux du 1<sup>er</sup> étage sont à usage associatif et ceux du second étage à usage de stockage.

Ancienne demeure royale et bourgeoise, puis Mairie de Saint Rambert avec appartement du gardien, cette bâtisse reste aujourd'hui un bâtiment municipal occupé par l'espace d'exposition « L'attrape-couleurs » qui recouvre deux salles d'exposition en rez-de-chaussée (gérées par la Mairie du 9<sup>ème</sup>) et un étage ainsi que des combles (gérés par la Direction des affaires culturelles de la Ville de Lyon).

Ces locaux sont mis à disposition depuis janvier 2001 au profit de l'association St'art Up, qui assure une permanence artistique dans ce lieu-dit « L'attrape-couleurs ».

Lieu de ressource, de croisement et d'échange, « L'attrape-couleurs » accueille en plus d'une programmation soutenue de 5 à 6 expositions par an (avec une moyenne de 1300 visiteurs par an et une moyenne de 300 personnes pour chaque vernissage), une résidence d'artiste et propose des événements plus ponctuels comme des conférences, des lectures et des performances. La résidence d'artiste a comme vocation les recherches artistiques pures ou des projets spécifiques liés aux expositions.

« L'Attrape-couleurs » participe régulièrement aux manifestations artistiques de la ville : Biennale d'art contemporain, extra des Nuits sonores, Tout l' monde dehors, Fête des Lumières, ...

De plus, « L'attrape-couleurs », unique centre d'art du 9<sup>ème</sup> arrondissement, contribue à promouvoir une dynamique culturelle locale. L'association tisse en effet des liens forts avec les structures sociales, scolaires du quartier et propose gratuitement au public des visites-ateliers durant les temps d'exposition.

Par une délibération séparée, il vous est soumis, dans le cadre de la politique culturelle de la Ville de Lyon, une subvention de fonctionnement concernant cette association. Souhaitant prolonger son soutien à l'association St'Art up dont l'intérêt culturel est démontré, il vous est proposé d'accepter le renouvellement de la convention de mise à disposition à titre gratuit pour une durée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, non renouvelable.

Pour votre information, la valeur locative annuelle des locaux mis à disposition est évaluée à 16 110 € (indice INSEE – 2<sup>ème</sup> trimestre 2017, soit 109.89). De plus, la Ville

de Lyon prend en charge les dépenses de fluides et énergies (abonnements, contrats ou consommations) dans la limite d'un forfait annuel de 1800 €

La Ville de Lyon envisage de vendre l'ensemble du bâtiment de la mairie annexe. Cette mise à disposition est valable dans l'attente de la formalisation d'une cession et d'un nouveau projet porté par l'association sur un autre lieu.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

### **DELIBERE**

- 1- La mise à disposition à titre gratuit des locaux situés 5 place Henri Barbusse à Lyon 9<sup>e</sup> consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association St'Art/up – L'Attrape-couleurs pour une durée de 6 mois, est acceptée.
- 2- La convention d'occupation temporaire susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association St'Art/up – L'Attrape-couleurs, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document, ainsi que tout document y afférent et à le mettre œuvre.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER